

## **Le CCRC favorise la transparence en publiant les rapports d'inspection de chaque cabinet**

TORONTO, le 11 mars 2026 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a publié ses premiers rapports d'inspection de chaque cabinet, marquant ainsi une étape importante dans l'évolution de ses pratiques en matière de divulgation publique.

Les rapports sont maintenant disponibles sur le [site Web](#) du CCRC et seront publiés régulièrement. Cette initiative renforce la transparence et permet aux parties prenantes de mieux comprendre les résultats de la surveillance réglementaire exercée par le CCRC sur les cabinets de comptables professionnels agréés qui auditent les émetteurs assujettis canadiens.

« La réalisation d'aujourd'hui représente un grand pas en avant dans l'engagement du CCRC à l'égard de la transparence, a déclaré Sonny Randhawa, chef de la direction du CCRC. La divulgation publique de ces rapports renforce la confiance dans la qualité de l'audit et offre des renseignements utiles au public investisseur, aux présidents de comités d'audit et aux autres parties prenantes des quatre coins du Canada. »

La publication des rapports d'inspection de chaque cabinet s'inscrit dans le prolongement des améliorations apportées ces dernières années par le CCRC en matière de divulgation, notamment la divulgation publique des mesures de renforcement réglementaire importantes et des recommandations sans suite, ainsi que les exigences imposées aux cabinets de communiquer aux comités d'audit les constatations d'inspection propres aux émetteurs assujettis. Ces changements font suite à une vaste consultation publique et à la mise en œuvre des modifications aux règles et aux lois connexes achevée en mars 2025.

Pour vous tenir au courant de la publication des prochains rapports d'inspection, veuillez vous abonner à [L'express CCRC](#), le service de diffusion du bulletin par courriel du CCRC. Les abonnés recevront des mises à jour en temps opportun à mesure que de nouveaux rapports seront publiés.

La mission du CCRC vise à promouvoir la qualité de l'audit et à contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière. Pour ce faire, il exerce une surveillance réglementaire proactive, facilite le dialogue avec les parties prenantes au Canada et à l'étranger et publie des revues thématiques, des lettres de commentaires et des observations d'inspection, lesquelles peuvent être consultées sur le site Web du CCRC.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les divulgations du CCRC et consulter les rapports d'inspection de chaque cabinet, veuillez visiter notre [site Web](#).

### **À propos du CCRC**

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par les cabinets de comptables professionnels agréés inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, à des évaluations serrées de l'audit, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers et contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

—30—

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :  
Conseil canadien sur la reddition de comptes  
[Media.Relations@cpab-ccrc.ca](mailto:Media.Relations@cpab-ccrc.ca)